

Département de
 Meurthe et Moselle
 Arrondissement de
 Nancy
 Canton de Val de
 Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulle).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulle</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMEN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulle</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°06 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Modification du tableau des effectifs
Transformation d'un poste de puéricultrice

Dans le cadre de l'ouverture d'une structure multi-accueil petite enfance au sein du bâtiment Beausite à Liverdun, le Conseil Communautaire a validé, par délibération en date du 19 juin 2018, l'ouverture d'un poste de puéricultrice ou infirmier, d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et deux postes d'agent social ou agent social principal de 2^{ème} classe.

Au vu du profil de l'agent recruté pour le poste de direction de ce nouvel équipement, il convient de transformer le poste initialement ouvert sur le grade de puéricultrice ou infirmier et de l'ouvrir sur le grade de puéricultrice hors classe.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Ouverture d'un poste de puéricultrice hors classe à temps complet
- Fermeture d'un poste de puéricultrice ou infirmière à temps complet

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC